

Phonétique et prosodie de l'emprunt intégral en franco-ontarien¹

Ali Reguigui

Université Laurentienne, Sudbury, Ontario, Canada

Résumé : Le but de cette étude est de décrire et d'expliquer le traitement phonétique et prosodique de l'emprunt intégral fait par les Franco-Ontariens à l'anglais dans l'acte de parole. Il y a un nombre important de recherches portant sur la phonétique et la phonologie des emprunts intégrés et sur la manière dont les mots empruntés sont ajustés et reproduits selon les schémas phonétiques de la langue receveuse. Toutefois, les études portant sur le traitement phonétique et prosodique de l'emprunt intégral en franco-ontarien font défaut. Cette étude se compose de quatre sections : dans la première, nous présenterons notre cadre théorique et un aperçu différentiel des systèmes phonétiques de l'anglais et du français. Nous exposerons ensuite notre problématique et avancerons quelques hypothèses. À la suite de cela, nous présenterons notre enquête et ses résultats et quelques perspectives de recherche.

Mots-clés : emprunt intégral; franco-ontarien; parole; prosodie; phonétique; phonologie

Abstract: The purpose of this study is to describe and explain the phonetic and prosodic treatment of integral loanwords from English into Ontarian French in the speech Acts of Franco- Ontarians. There is a large number of studies on the phonetic and phonology of integrated loanword and the manner in which the loanwords are adjusted and reproduced according to the phonetic patterns of the recipient language, but none on the phonetic and prosodic treatment of integral loanwords. This study consists of several sections: in the first one, we will present our theoretical framework and a differential overview of English and French phonetic systems. We will then expose our problematic and put forward a few hypotheses. Finally, we will present our investigation and its results and will close with a conclusion and some research openings.

Keywords: integral loanword; Ontarian French; speech act; prosody, phonetics; phonology

¹ Repris de Jean-Pierre Pichette et coll. (dir.), *Cahiers Charlevoix 11, Études franco-ontariennes*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, p. 195-211.

L'emprunt linguistique représente le procédé néologique fondé sur le recours aux ressources externes à la langue. Nous excluons de cette conception l'emprunt interne par lequel une langue opère des mouvements lexico-sémantiques entre la langue commune et les langues de spécialité (terminologisation) : par exemple : *jupe* (d'une voiture), *bretelle* (d'autoroute), *souris* (informatique). Dans toutes les langues, l'emprunt linguistique a plusieurs facettes. En effet, mis à part le calque (par exemple : *tomber en amour* de *fall in love*; *bienvenu(e)* de *you are welcome*, etc.) – qui est de l'ordre de la néologie sémantique par traduction et de l'emprunt sémantique (par exemple : *réaliser* et *faillir* respectivement dans les sens anglais de *to realise* et *to fail*) et relèvent par conséquent de l'emprunt linguistique, l'emprunt intégré et l'emprunt intégral ont ceci de particulier qu'ils importent tous les deux de nouvelles formes lexicales en provenance directe ou indirecte d'une autre langue. Rappelons ici que l'emprunt intégré est le procédé par lequel une langue A emprunte un mot d'une langue B en l'adaptant à son phonétisme ou à sa morphosyntaxe (par exemple : *bâdrer* de *to bother*; *bifteck* de *beefsteak*), alors que l'emprunt intégral est le procédé par lequel une langue A emprunte un mot d'une langue B sans adaptation phonétique ou morphosyntaxique (par exemple : *hot dog*, *hamburger*). L'emprunt compte ainsi parmi les procédés de création néologique dont dispose une langue pour enrichir son lexique. De ce point de vue, il est aussi légitime et naturel que la dérivation et la néologie sémantique². Les langues empruntent plus fréquemment des unités du fonds

² La dérivation est un procédé interne de création lexicale qui permet de créer de nouvelles unités lexicales par affixation, c'est-à-dire par « agglutination d'éléments lexicaux, dont un au moins n'est pas susceptible d'emploi indépendant, en une forme unique ». (Jean Dubois et coll., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994). Quant à la néologie sémantique, elle est le procédé par lequel une langue crée de nouvelles unités de signification en utilisant des formes déjà existantes dans la langue en altérant leur structure sémique. La néologie sémantique utilise les procédés de la métaphore, de la métonymie, la restriction de sens, l'extension de sens, le jeu de synonymie et d'antonymie, etc. Ce procédé a pour conséquence la création d'homonymes. (Salah Mejri, « La reconnaissance automatique des néologismes de sens », *Colloque des septièmes journées scientifiques AUF-LTT* (Bruxelles, 8-10 sept. 2005), [http://perso.univ-lyon2.fr/~thoiron/JS%20LTT %202005/pdf/ MejriSalah.pdf](http://perso.univ-lyon2.fr/~thoiron/JS%20LTT%202005/pdf/MejriSalah.pdf) (Site consulté le 19 juillet 2015; Jean-François Sablayrolles, *La néologie en français contemporain : examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Champion, 2000).

lexical (noms, verbes, adjectifs) que des unités du répertoire grammatical (conjonctions, prépositions) et moins souvent des structures syntaxiques ou calques.

L'emprunt intégral, contrairement à l'emprunt partiel, a des conséquences phonétiques et phonologiques. Ces implications peuvent être plus ou moins grandes selon que les langues appartiennent ou non à la même famille de langues, partagent ou non un même système graphique.

La question de la phonétique et de la prosodie de l'emprunt intégral de manière générale, et particulièrement en franco-ontarien³, nous intéresse à plus d'un égard. En effet, outre le désir d'explorer cet aspect encore vierge, nous nous intéressons à déterminer si l'emprunt intégral est vraiment intégral, car cela sous-entend une réalisation complète de l'emprunt aussi bien sur le plan phonétique que sur le plan prosodique. En outre, cette question est aussi au cœur des interrogations relatives au contact des langues et aux phénomènes qui en découlent : l'alternance des codes, le transfert linguistique et l'assimilation.

1. Contexte de l'étude et problématique de l'emprunt

L'emprunt est un phénomène normal dans toutes les langues en tant que procédé linguistique de néologie, mais il est davantage un comportement langagier dans les langues minoritaires en situation de contact. S'il est vrai que la langue minoritaire n'affecte pas le courant de la langue dans les situations majoritaires, c'est en situation minoritaire qu'elle fait montre de plus de dynamisme. Ce dynamisme est soutenu par la bilingualité de la communauté minoritaire⁴ et, donc, par sa capacité de passer d'une langue à l'autre dans

³ Le franco-ontarien est une variété du français laurentien parlée au Canada, notamment en Ontario et au Québec. Le français laurentien, dont les origines remontent au Québec et qui possède aussi des sous-variétés (entre autres le franco-ontarien et le franco-québécois qui font l'objet de variations régionales), s'oppose au français acadien qui possède lui aussi des sous-variétés qui sont parlées dans les provinces atlantiques, dans les zones limitrophes de ces provinces, de même que dans l'État du Maine et en Louisiane aux États-Unis.

⁴ Inga Vendelin et Sharo Peperkamp, « The Influence of orthography on loanword adaptations », *Lingua*, vol. 116, Nancy, Elsevier, 2006, p. 996-1007.

une même interaction verbale. Ainsi, l'emprunt, dans ces situations, n'est pas nécessairement ou seulement dicté par le vide lexical dans la langue receveuse ou par les lacunes dans la compétence du locuteur⁵, mais aussi par le fait que le contact des langues dicte des modes de comportement langagier axés sur l'alternance des codes. Dans ces contextes, l'usage du vocable étranger est imposé par sa fréquence dans l'environnement langagier du locuteur, parfois même plus fréquemment que le vocable vernaculaire et, dans les situations majoritaires où règne la sécurité linguistique (mais aussi dans les situations minoritaires), l'emprunt peut être une mode qui reflète la force d'attrait qu'exercent une langue et une culture sur les locuteurs d'une autre langue et d'une autre culture⁶ ou un comportement marqueur de snobisme et de division de la société en classes sociolinguistiques⁷.

Les Franco-Ontariens constituent une communauté qui vit en situation de contact de langues, de minorité ou de bilinguisme forcé. Ils forment une communauté complexe dont les locuteurs présentent des caractéristiques socioéconomiques diverses et dont le bilinguisme se répartit sur un continuum allant de la dominance dans la première langue à la dominance dans la seconde langue, à une dominance équilibrée dans les deux langues, ou à un semilinguisme caractéristique d'un bilinguisme doublement soustractif. En outre, ils sont en contact physique avec la culture américaine. Pour toutes ces raisons, force est de constater qu'ils n'échappent pas à toutes conditions entourant l'occurrence de l'emprunt sous toutes ses formes.

2. Cadre théorique

L'emprunt, quoique procédé normal dans toutes les langues, n'a pas laissé de susciter des polémiques. Sur le plan diachronique, les débats sur l'emprunt

⁵ Simon Laflamme et Ali Reguigui, *Deux Groupes linguistiques, une communication de masse*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1997; Simon Laflamme et Ali Reguigui, *Homogénéité et distinction*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2003.

⁶ Jean Pellerin, *Pour l'amour de la langue française au Canada et au Québec*, Montréal, Guérin, 1998; Uriel Weinreich, *Languages in Contact*, Paris, Mouton, 1974.

⁷ Chantal Bouchard, *On n'emprunte qu'aux riches; la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Fides, coll. « Grandes conférences », 1999.

ont été le reflet de tensions animant des sociétés divisées entre partisans du modernisme et partisans du purisme. Sur le plan synchronique, il y a une rupture entre le cadre législatif et normatif (académies, systèmes scolaires) et le cadre de l'usage, entre le politique et le social.

Sur le plan strictement linguistique, les études ont permis de faire la distinction entre l'emprunt en tant que procédé et l'emprunt en tant que résultat de ce procédé. En outre, il y a différentes notions relatives à l'emprunt. Certaines ont trait à la provenance de l'emprunt (anglicisme, gallicisme, germanisme, etc.), d'autres ont trait au type d'emprunt (emprunt de forme, emprunt de sens, calque, etc.)⁸. Enfin, certaines ont trait au moment de l'entrée et à la durée de l'emprunt (périgrinisme, xénisme, etc.)⁹.

En outre, l'emprunt linguistique a été envisagé dans la perspective du rapport de force que les langues entretiennent les unes sur les autres, de l'attrait qu'elles exercent entre elles ou de l'apport culturel d'une langue à une autre langue¹⁰.

⁸ Natalie Melanson, *Choix linguistiques, alternances de langues et emprunts chez des Franco-Ontariens de Sudbury*, Sudbury, Série monographique en sciences humaines/Institut franco-ontarien, 1996; Raymond Mougeon, « Les emprunts au vocabulaire de base de l'anglais en français ontarien », dans Danielle Latin et Claude Poirier (dir.), *Contacts de langues et identité culturelles: perspectives lexicographiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 29-43; Valérie Raymond, *L'Emprunt lexical à l'anglais dans le français oral des locuteurs bilingues de Sudbury (Ontario) : contrainte ou enrichissement pour une langue minoritaire?*, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2011.

⁹ Jean-Claude Boulanger, « Néologisme et terminologie », dans Office québécois de la langue française (éd.), *Néologie en marche, série B : langues de spécialité*, vol. 4, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, p. 5-127; Henri Bonnard, « L'Emprunt », *Grand Larousse de la langue française*, t. 2, Paris, Larousse, 1972, p. 1579-1590; Jean Darbelnet, « la norme lexicale et l'anglicisme au Québec », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La Norme linguistique*, Québec-Paris, Conseil de la langue française-Le Robert, 1983, p. 603-624; Louis Deroy, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres, 1956; Louis Guilbert, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975; Louis Guilbert, « Aspects terminologique et linguistique du mot », *Lebende Sprachen*, vol. 20, Berlin-München, Langenscheidt, n° 6, 1975, p. 173-176; Alain Rey, *Théories du signe et du sens*, Paris, Éditions Klincksieck, 1976; « Néologisme : un pseudo-concept? », *Cahiers de lexicologie*, vol. 28, n° 1, Paris, Didier-Larousse, 1976, p. 3-17; Guy Rondeau, *Introduction à la terminologie*, Chicoutimi, Gaétan Morin Éditeur, 1983. Raymond Mougeon, *op. cit.*

¹⁰ Leonard Bloomfield, *Le Langage*, (traduit de l'anglais par J. Gazio, *Language*), Paris, Payot,

L'emprunt a aussi été étudié sous l'aspect du comportement langagier de l'alternance de codes¹¹.

En somme, l'emprunt est un phénomène très étudié sur les plans lexical et sociolinguistique, mais le traitement phonétique de l'emprunt n'a pas fait l'objet de plusieurs études et encore moins de traitement prosodique. L'intérêt porté au traitement phonétique de l'emprunt était surtout relié au rapport de celui-ci à l'orthographe et à la prononciation normalisée, des mots d'emprunts orthographiés ou adaptés graphiquement à la langue receveuse. Donc il s'agissait d'études d'ordre plutôt aménagemental que sociophonétique¹². Nous ne reviendrons donc pas sur ces nombreux aspects de l'emprunt qui ont été longuement étudiés sur les plans synchronique et diachronique de même que sur les plans linguistique et sociolinguistique.

[1933] 1970. Valérie Raymond, *op. cit.* Ali Reguigui, « Emprunt et normalisation en langue arabe », *langue et linguistique*, n° 12, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 197-227. Inga Vendelin et Sharo Peperkamp, *op. cit.*

¹¹ Melanson, *op. cit.* Shana Poplack, « The Propagation of loanwords within a speech community », communication présentée au congrès NWAWE-XII, Montréal, Université de Montréal, 27-29 octobre 1983; Shana Poplack, « Contrasting patterns of code-switching in two communities », dans H. J. Warkentyne (dir.), *Papers from the International Conference on Methods in Dialectology*, Victoria, C.-B., Université de Victoria, Département de linguistique, 1985, p. 363-385; Inga Vendelin et Sharo Peperkamp, *op. cit.* Moira Yip, « The Symbiosis between perception and grammar in loanword phonology », *Lingua*, vol. 116, Nancy, Elsevier, 2006, p. 950-975.

¹² Marcel Danesi, *Loanwords and Phonological Methodology*, Didier, Ville LaSalle, 1985. Darlene LaCharité et Carole Paradis, « Phonological evidence for the bilingualism of borrowers », *Proceedings of the 2000 Annual Conference of the Canadian Linguistic Association*, Ottawa, 2000, p. 221-232; « Category preservation and proximity versus phonetic approximation in loanword adaptation », *Linguistic Inquiry*, vol. 36, Cambridge (MA), The MIT Press, 2005, p. 223-258; Diego Morandini, *The Phonology of Loan Words into Italian*, (thèse de maîtrise), London, University College London, 2007; Office Québécois de la langue française, *Politique de l'emprunt linguistique*, Québec, Publication du gouvernement du Québec, 2007. Carole Paradis et Jean-François Prunet, « Nasal vowels as two segments: evidence from borrowings », *Language*, vol. 76, Washington, Linguistic Society of America, 2000, p. 324-357. Ali Reguigui, *op. cit.* Roman Retman, « L'Adaptation phonétique des emprunts à l'anglais en français », *La Linguistique*, vol. 14, Fasc. 1, Paris, Les Presses universitaires de France, 1978, p. 111-124.

Cependant, une étude¹³ portant sur la prosodie du franco-ontarien est venue compléter les études sur la phonétique du franco-ontarien¹⁴ et a traité des conséquences du contact des langues sur le franco-ontarien. Cette étude est d'une grande importance car elle ouvre la porte à un domaine de recherche non encore exploré en franco-ontarien. Et même si son auteur n'a pas traité de la prosodie de l'emprunt et qu'il n'est pas arrivé à des conclusions probantes, cette étude mérite d'être poursuivie et approfondie.

Il appert donc que les lieux de carence en recherches sur le franco-ontarien résident dans le domaine de la prosodie, plus particulièrement celui de la prosodie de l'emprunt. Ce constat va donc servir d'assise à notre point de départ dans cette recherche.

Ainsi, notre étude s'inscrit dans le cadre de la phonétique instrumentale, de la phonétique articulatoire et de la prosodie. Afin d'entamer l'étude, il est important de rendre compte de la différence entre le système phonétique français et le système phonétique anglais, ce qu'illustrent le tableau 1 et la figure 1.

Sur le plan consonantique, l'anglais et le français disposent d'un répertoire sensiblement le même. Toutefois, l'anglais se démarque du français par la présence de phonèmes oraux fricatifs interdentaires /θ/ (ex. : *three*, *month*) et /ð/ (ex. : *there*, *brother*), de la glide alvéolaire rétroflexe /ɻ/ (ex. : *court*, *burst*), de la nasale vélaire /ŋ/ (ex. : *parking*, *skating*) et de la fricative glottale sourde /h/ (ex. : *hot*, *hat*). L'anglais possède également des phonèmes affriqués

¹³ Jeff Tennant, « Rythme prosodique et contact des langues dans le français ontarien », dans France Martineau et Terry Nadasdi (dir.), *Le Français en contact : hommage à Raymond Mousseau*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 355-373.

¹⁴ Voir, entre autres, François Poiré, Stephanie Kelly et Darcie Williams, « La Réalisation des voyelles nasales en français de Windsor », *Revue Parole*, vol. 39-40, Nancy, Université de Mons-Hainaut, 2006, p. 259-284; Pierre Léon, *Phonétisme et prononciations du français*, Paris, Nathan, 1992; Jeff Tennant, « Variation morphophonologique dans une langue en situation minoritaire : le français à North Bay », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 20, Sudbury, Institut franco-ontarien, 1996, p. 1-136; Alain Thomas, *La Variation phonétique : cas du franco-ontarien*. Montréal, Didier, coll. « Studia phonetica », n° 21, 1986.

/tʃ/ (ex. : *chair*, *chat*) et /dʒ/ (ex. : *judge*, *jean*, *gin*). L'anglais se démarque aussi par le phénomène d'aspiration consonantique en début de séquence phonétique (ex. : les mots *pin*, *pot* et *pack* sont respectivement prononcés avec une consonne initiale aspirée : /p^h/).

Tableau 1 : Aperçu comparatif des consonnes en français et en anglais

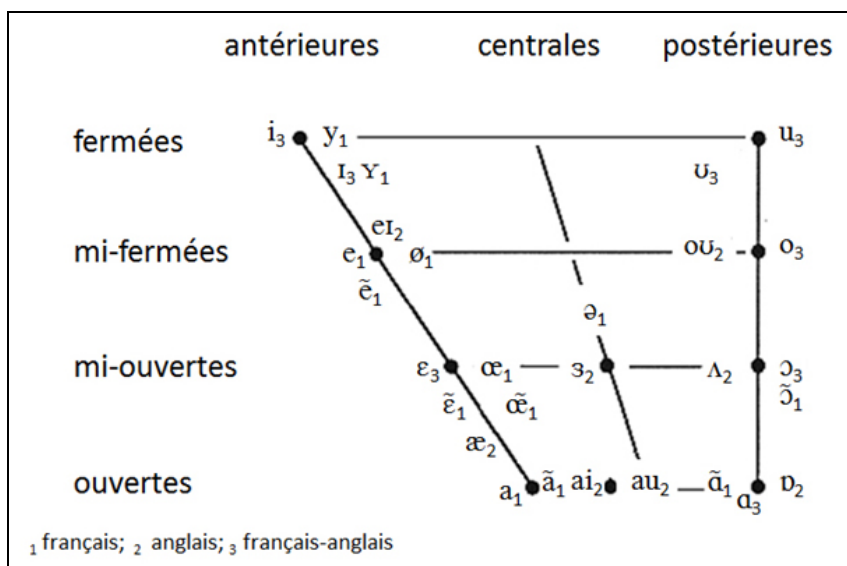
		Bilabiale	Labiodentale	Interdentale	Alvéolaire	Palatale	Vélaire	Uvulaire	Glottale
Occlusive	Sourde	p ₃			t ₃		k ₃		
	Sonore	b ₃			d ₃		g ₃		
Nasale	Sourde								
	Sonore	m ₃			n ₃	ɲ ₁	ŋ ₂		
Fricative	Sourde		f ₃	θ ₂	s ₃	ʃ ₃ / tʃ ₂			
	Sonore		v ₃	ð ₂	z ₃	ʒ ₁ / dʒ ₂		ʁ ₁	h ₂
Latérale	Sourde								
	Sonore				l ₃ / ɭ ₂				
Glide	Sourde								
	Sonore				r ₁ / ʀ ₂	ɥ ₁ / j ₃	w ₃	ʁ ₁	
1 Français		2 Anglais		3 Français-anglais					

Le franco-ontarien, pour sa part, possède deux (ou même trois) variantes phonétiques du phonème /r/. Celui-ci peut se réaliser phonétiquement sous la forme d'une variante libre uvulaire voisée (communément appelée r grasseyé) [R], une variante libre alvéolaire voisée (aussi appelée r roulé) [r] et parfois même une variante contextuelle spirante rétroflexe voisée (aussi appelée r rétroflexe ou r anglais) [ɹ]¹⁵. En outre, le franco-ontarien possède des affriqués [tʃ] et [dʒ] qui ont le statut phonologique de variantes combinatoires

¹⁵ Un locuteur a normalement, un /r/ soit uvulaire soit alvéolaire. Cependant, nous remarquons parfois l'occurrence de ces deux variantes, en plus de la variante rétroflexe, dans le style articulatoire d'un même locuteur en fonction des registres et des situations de communication. En outre, il nous arrive d'observer l'occurrence des trois variantes dans le même tour de parole et même dans un même mot. Cette observation mérite que l'on mène des études supplémentaires pour déterminer les conditions d'occurrence d'allophones (variantes articulatoires) qui sont normalement en variation libre par rapport à ce qui pourrait s'annoncer aussi comme des variantes contextuelles en distribution complémentaire.

des phonèmes /t/ et /d/. Ces variantes se manifestent devant les voyelles antérieures fermées /i/, /y/¹⁶: par exemple : le phonème /t/ dans le mot « poutine », sera prononcé [t_s] > [pʊt_sm], le phonème /d/ dans le mot « dur » sera prononcé [d_z] > [d_zYR].

Figure 1 : Aperçu comparatif des voyelles en français et en anglais



Sur le plan vocalique, il existe plusieurs différences entre le français et l'anglais. Il y a des différences au niveau des diphtongues. Le français standard ne contient que des monophthongues, mais le français ontarien et le français laurentien de manière générale contiennent plusieurs diphtongues à titre de variantes libres des monophthongues. Le français ontarien et l'anglais ontarien ont des ressemblances à ce chapitre, mais ils entretiennent aussi des différences qualitatives. Pour ce qui est des voyelles simples ou monophthongues, il y a des différences systémiques comme on peut le voir dans le tableau 2.

¹⁶ En français laurentien, les voyelles antérieures fermées /i/ et /y/ se réalisent tendues en syllabe ouverte ([i], [y]) et relâchées en syllabe fermée ([ɪ], [ʏ]).

Tableau 2 : Aperçu comparatif des syllabes

	CV	CVC	CCV	VC
Français	59,9 %	17,1 %	14,2 %	01,9 %
Anglais	27,6 %	31,8 %	04,0 %	11,9 %

[ei] : Ang. : great, sleigh, engage, etc. / F.-o. : père, mère, etc.

[au] : Ang. : house, plow, gauge, etc. / F.-o. : pâtes, lâche, tasse, etc.

[ai] : Ang. : my, tide, thigh, buy, etc. / F.-o. : fête, bête, même, etc.

[ou] : Ang. : boat, coat, goat, etc. / F.-o. : côte, fausse, nôtre, etc.

Pour ce qui des voyelles simples, le français dispose de deux séries de voyelles antérieures, une série arrondie et une série non arrondie, alors que l'anglais ne dispose que d'une série non arrondie. En outre, l'anglais ne dispose pas de voyelles nasales, alors que le français en a quatre standard et d'autres variantes régionales : surtout simples en franco-ontarien, simples et aussi diphtonguées en franco-québécois.

Sur le plan prosodique, le français et l'anglais se démarquent quant à l'accentuation. Alors que l'anglais dispose d'un système accentuel variable pouvant porter sur n'importe quelle syllabe du mot généralement sans aucune conséquence phonologique, le français dispose d'un accent fixe portant toujours sur la dernière syllabe du mot ou du groupe rythmique. En outre, alors que l'accent tonique anglais est culminatif (contenant de l'intensité), l'accent tonique français affecte plutôt la durée de la syllabe concernée, car, sur le plan de l'intensité, toutes les syllabes françaises se ressemblent (bien sûr, ici nous excluons l'accent expressif, qui n'a pas de valeur phonologique en français)¹⁷.

Le français et l'anglais utilisent majoritairement des syllabes de structures CV, CVC, CCV et VC¹⁸, mais ils se distinguent quant à la fréquence de leur usage. Donc, de manière générale, la syllabe de type CV, qui semble fréquente aussi bien en français qu'en anglais, est celle que préfère le français.

¹⁷ Jeff Tennant, *ibid.*

¹⁸ C = consonne; V = voyelle.

Toutefois, l'anglais a une préférence plus marquée pour la syllabe de type CVC¹⁹.

3. Problématique et hypothèses

Le but de notre étude est d'explorer le sort phonétique réservé à l'emprunt intégral à l'anglais dans l'acte de parole des locuteurs franco-ontariens. Il s'agit pour nous de découvrir si le type de bilinguisme perçu par les jeunes Franco-Ontariens bilingues (franco-dominant, équilibré et anglo-dominant) reflète le phonétisme de l'emprunt intégral fait à l'anglais par ces locuteurs.

Nous partons des prémisses que la dominance en L₁ appelle le maintien de tous les éléments du système (syntaxe, phonétique et prosodie), que l'équilibre entre langue première, L₁, et langue seconde, L₂, appelle l'accommodation (phonétique) de L₂ et le maintien de L₁ (syntaxe et prosodie), et que la dominance en L₂ appelle le transfert à L₂ (syntaxe, phonétique et prosodie). Autrement dit, nous considérons la syntaxe et la prosodie comme les noyaux durs du système. Ainsi, nous posons les hypothèses suivantes que nous articulons autour de deux axes : un axe phonétique et un axe prosodique.

- Hypothèses portant sur l'axe phonétique
 1. Les franco-dominants suivront le modèle phonétique du français.
 2. Les bilingues équilibrés suivront le modèle phonétique de l'anglais.
 3. Les anglo-dominants suivront le modèle phonétique de l'anglais.
- Hypothèses portant sur l'axe prosodique
 1. Les franco-dominants suivront le modèle prosodique du français.
 2. Les bilingues équilibrés suivront le modèle prosodique du français.
 3. Les anglo-dominants suivront le modèle prosodique de l'anglais.

4. Méthodologie

a. Sujets :

¹⁹ Pierre Léon, *op. cit.*

Par la méthode boule de neige, nous avons recruté 20 sujets adultes de langue maternelle française (13 femmes, 7 hommes), âgés entre 25 et 35 ans, ayant fait des études universitaires, d'origine ontarienne ou vivant en Ontario depuis au moins 15 ans, excepté pour un sujet du Québec qui vit en Ontario depuis 4 ans.

Les sujets ont été classés selon leur auto-perception comme bilingues équilibrés (11), anglo-dominants (3), franco-dominants (6).

b. Procédure :

Les sujets devaient mettre en phrase des emprunts intégraux courants en franco-ontarien à partir d'une liste préétablie (voir annexe). Ce faisant, nous avons enregistré les sujets en utilisant un appareil numérique.

c. Traitement des données :

Les enregistrements sonores ont été ensuite transcrits en utilisant l'alphabet phonétique international (API), contrevérifiés par un accord interjuges et, ensuite, comparés à des enregistrements authentiquement anglais recueillis auprès d'un locuteur anglo-ontarien²⁰.

En outre, un échantillon des enregistrements de chaque catégorie de sujets a été analysé avec la suite logicielle *Computerized Speech Laboratory (CSL)* et comparé à celui de l'anglais pour noter les différences acoustiques et prosodiques. Dans cette suite, nous avons utilisé la composante *Real-Time Spectrogram*, la composante *Real-Time Pitch* et la composante *Analysis Synthesis Laboratory*.

5. Résultats (analyse et interprétation)

a. Analyse phonétique

L'analyse des transcriptions phonétiques de tous les sujets n'a révélé que quelques rares différences portant surtout sur les phonèmes proches sur le

²⁰ Nous tenons à remercier Valérie Raymond, doctorante en sciences humaines, qui a mené l'enquête auprès des sujets et a fait les enregistrements sonores, et Josée Mainguy, étudiante à la maîtrise en orthophonie, qui a fait la transcription phonétique du corpus recueilli.

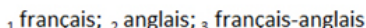
plan articulatoire. Ces zones de variation consonantiques et vocaliques sont les glides alvéolaires /ɹ/ contre /r/, les latérales /ɭ/ contre /l/, le nasale vélaire /ŋ/ contre la nasale et alvéolaire /n/, la voyelle quasi-ouverte et non arrondies /æ/ contre la voyelle ouverte et arrondie /a/, la voyelle centrale semi ouverte /ɜ/ contre la voyelle centrale /ə/, la voyelle centrale /ə/ contre la voyelle antérieure quasi-fermée et relâchée /ɪ/, de même que contre la voyelle postérieure orale /ɔ/ et la voyelle postérieure nasale /ɔ̃/. Enfin, la voyelle postérieure ouverte et arrondie /ɒ/ contre la voyelle postérieure non arrondie /ɑ/. Certaines de ces variantes, en particulier les glides alvéolaires /ɹ/ contre /r/ ainsi que les latérales /ɭ/ contre /l/, sont en effet des variantes combinatoires en distribution complémentaire dans la langue anglaise. Donc, le fait qu'elles varient aussi dans la parole des Franco-Ontariens ne constitue pas un facteur significatif.

Hormis ces rares variations, tous les sujets, qu'ils soient bilingues équilibrés, franco-dominants ou anglo-dominants, ont prononcé les emprunts intégraux quasiment parfaitement selon les modèles phonétiques anglais. Toutefois, à notre surprise, nous n'avons noté aucun phonème aspiré qui, normalement, serait caractéristique des productions des anglo-dominants.

Tableau 3 : Aperçu des zones de variation consonantique

		Bibliabiale	Labiodentale	Interdentale	Alvéolaire	Palatale	Vélaire	Uvulaire	Glottale
Occlusive	Sourde	p ₃			t ₃		k ₃		
	Sonore	b ₃			d ₃		g ₃		
Nasale	Sourde								
	Sonore	m ₃			n ₃	ɲ ₁	ŋ ₂		
Fricative	Sourde		f ₃	θ ₂	s ₃	ʃ ₃ / tʃ ₂			
	Sonore		v ₃	ð ₂	z ₃	ʒ ₁ / dʒ ₂		ʁ ₁	h ₂
Latérale	Sourde								
	Sonore				l ₃ / ɭ ₂				
Glide	Sourde								
	Sonore				ɹ ₁ / ɹ ₂	ɥ ₁ / j ₃	w ₃	R ₁	
1 Français		2 Anglais		3 Français-anglais					

Figure 2 : aperçu des zones de variation vocalique

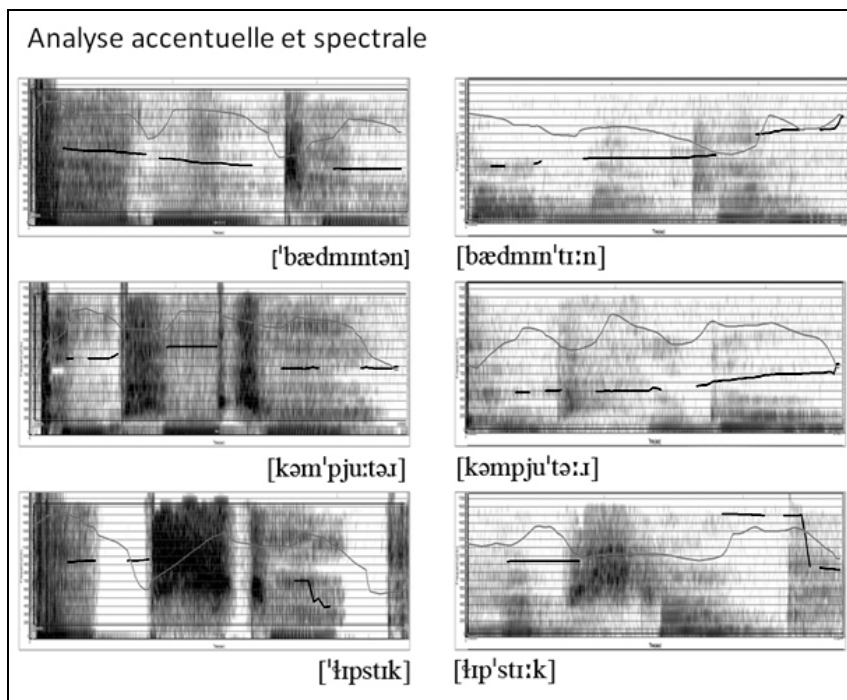


b. Analyse prosodique

Nous avons entrepris une analyse de l'accentuation des emprunts intégraux dans le corpus recueilli et l'avons comparé à l'accentuation de ces mêmes mots à partir des enregistrements faits en anglo-ontarien. Nous avons constaté un parfait accord entre les sujets, qu'ils soient bilingues équilibrés, franco-dominants ou anglo-dominants, tous ont prononcé les emprunts intégraux d'après le modèle prosodique du français, c'est-à-dire en accentuant de manière systématique la syllabe finale. Comme nous l'avons indiqué plus tôt, l'accentuation d'après le modèle français s'effectue par une mise en valeur de la syllabe finale du mot ou du groupe rythmique qui se manifeste par une augmentation de la durée, ce qui est contraire à l'accentuation en anglais qui est variable et qui affecte l'intensité de la syllabe. Dans la figure suivante, les représentations accentuelles et spectrographiques de l'anglo-ontarien sont dans la colonne de gauche et celles du franco-ontarien sont dans la colonne de droite. La ligne grise indique la courbe mélodique, alors que la ligne noire indique la courbe accentuelle. L'on peut voir comment

l'énergie accentuelle en franco-ontarien se trouve toujours en fin de segment, soit sur la dernière syllabe, alors qu'elle est variable en anglo-ontarien.

Figure 3 : Comparaison des représentations spectrographique et accentuelles du franco-ontarien et de l'anglo-ontarien



Au terme de ce parcours, rappelons d'abord nos hypothèses de départ :

- Hypothèses portant sur l'axe phonétique
 1. Les franco-dominants suivront le modèle phonétique du français.
 2. Les bilingues équilibrés suivront le modèle phonétique de l'anglais.
 3. Les anglo-dominants suivront le modèle phonétique de l'anglais.
- Hypothèses portant sur l'axe prosodique
 1. Les franco-dominants suivront le modèle prosodique du français.
 2. Les bilingues équilibrés suivront le modèle prosodique du français.
 3. Les anglo-dominants suivront le modèle prosodique de l'anglais.

Pour les hypothèses phonétiques, notre première hypothèse – celle selon laquelle les franco-dominants suivraient le modèle phonétique du français – est infirmée, alors que la deuxième et la troisième sont confirmées : les bilingues équilibrés et les anglo-dominants suivent le modèle phonétique de l'anglais.

Pour ce qui est de l'analyse prosodique, force est de constater que tous les sujets – les franco-dominants, les bilingues équilibrés ainsi que les anglo-dominants – ont manifesté un comportement prosodique conforme au système de la langue française. Ainsi, nos deux premières hypothèses sont confirmées, alors que la troisième est infirmée.

Conclusion / Discussion

Les résultats que nous venons d'obtenir sont importants à plusieurs égards. En effet, en Ontario français, un grand nombre d'études a été fait, entre autres, sur l'état de la langue des Franco-Ontariens, de leur compétence, de leur bilinguisme et de leur comportement langagier. Plusieurs théories opposées ont été élaborées. Certaines rassurantes et d'autres alarmistes, mais les critères d'analyse ne font pas l'unanimité. Il y a cependant un consensus à l'effet que le noyau dur de la langue est la morphosyntaxe, car il est rare que cette composante soit affectée par des emprunts à d'autres langues. Les domaines du vocabulaire et de la phonétique sont, par contre, plus perméables et perméables. Mais il y a un autre domaine qui, suite à cette étude, s'avère un noyau dur de la langue, celui de la prosodie. En effet, la prosodie est une composante caractéristique du système linguistique et résiste de ce fait au transfert. D'ailleurs, il y a des instances dans les études sur les alternances de codes où les productions sont tellement enchevêtrées que le chercheur ne parvient pas à décider si la langue de base dans l'alternance de codes est L₁ ou L₂. L'analyse prosodique pourrait devenir un facteur déterminant dans la levée de l'ambiguïté.

Nous ne pouvons pas clore notre article sans en indiquer les limites. D'abord, nous pensons que le nombre de sujets ne permet pas une bonne compréhension du phénomène. Nous aurons besoin d'augmenter l'échantillon et de couvrir une plus grande variété de sujets afin d'atteindre une représentativité sociale.

En outre, la catégorisation selon le type de bilinguisme est en théorie juste, mais il nous faudra nous éloigner de l'auto-évaluation et nous fonder sur des critères formels et objectifs pour déterminer cet état.

Références

- Bloomfield, Leonard, *Le Langage*, (traduit de l'anglais par J. Gazio, *Language*), Paris, Payot, [1933] 1970.
- Bonnard, Henri, « L'Emprunt », *Grand Larousse de la langue française*, t. 2, Paris, Larousse, 1972, p. 1579-1590.
- Bouchard, Chantal, *On n'emprunte qu'aux riches; la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Montréal, Fides, coll. « Grandes conférences », 1999.
- Boulanger, Jean-Claude, « Néologisme et terminologie », dans Office québécois de la langue française (éd.), *Néologie en marche, série B : langues de spécialité*, vol. 4, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, p. 5-127.
- Danesi, Marcel, *Loanwords and Phonological Methodology*, Didier, Ville La Salle, 1985.
- Darbelnet, Jean, « la norme lexicale et l'anglicisme au Québec », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La Norme linguistique*, Québec-Paris, Conseil de la langue française-Le Robert, 1983, p. 603-624.
- Deroy, Louis, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres, 1956; Louis Guilbert, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975.
- Dubois, Jean et coll., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.
- Guilbert, Louis, « Aspects terminologique et linguistique du mot », *Lebende Sprachen*, vol. 20, n° 6, Berlin-München, Langenscheidt, 1975, p. 173-176.
- LaCharité, Darlene et Carole Paradis, « Category preservation and proximity versus phonetic approximation in loanword adaptation », *Linguistic Inquiry*, vol. 36, Cambridge (MA), The MIT Press, 2005, p. 223-258.
- LaCharité, Darlene et Carole Paradis, « Phonological evidence for the bilingualism of borrowers », *Proceedings of the 2000 Annual Conference of the Canadian Linguistic Association*, Ottawa, 2000, p. 221-232.
- Laflamme, Simon et Ali Reguigui, *Deux Groupes linguistiques, une communication de masse*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1997.
- Laflamme, Simon et Ali Reguigui, *Homogénéité et distinction*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2003.
- Léon, Pierre, *Phonétisme et prononciations du français*, Paris, Nathan, 1992.

- Mejri, Salah, « La reconnaissance automatique des néologismes de sens », dans *Colloque des septièmes journées scientifiques AUF-LTT* (Bruxelles, 8 au 10 septembre 2005), s.p. < <http://perso.univ-lyon2.fr/~thoiron/JS%20LTT%202005/pdf/MejriSalah.pdf> > (Site consulté le 19 juillet 2015, 2005).
- Melanson, Natalie, *Choix linguistiques, alternances de langues et emprunts chez des Franco-Ontariens de Sudbury*, Sudbury, Série monographique en sciences humaines/Institut franco-ontarien, 1996.
- Morandini, Diego, *The Phonology of Loan Words into Italian*, (thèse de maîtrise), London, University College London, 2007.
- Mougeon, Raymond, « Les emprunts au vocabulaire de base de l'anglais en français ontarien », dans Danielle Latin et Claude Poirier (dir.), *Contacts de langues et identité culturelles: perspectives lexicographiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 29-43.
- Office Québécois de la langue française, *Politique de l'emprunt linguistique*, Québec, Publication du gouvernement du Québec, 2007.
- Paradis, Carole et Prunet, Jean-François, « Nasal vowels as two segments: evidence from borrowings », *Language*, vol. 76, Washington, Linguistic Society of America, 2000, p. 324-357.
- Pellerin, Jean, *Pour l'amour de la langue française au Canada et au Québec*, Montréal, Guérin, 1998.
- Pichette, Jean-Pierre; Laflamme, Simon; Frenette, Yves; Boissonneault, Julie; Reguigui, Ali et Bock, Michel (dir.), *Cahiers Charlevoix 11, Études franco-ontariennes*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2016.
- Poiré, François, Kelly, Stephanie et Williams, Darcie, « La Réalisation des voyelles nasales en français de Windsor », *Revue Parole*, vol. 39-40, Nancy, Université de Mons-Hainaut, 2006, p. 259-284.
- Poplack, Shana, « Contrasting patterns of code-switching in two communities », dans H. J. Warkentyne (dir.), *Papers from the International Conference on Methods in Dialectology*, Victoria, C.-B., Université de Victoria, Département de linguistique, 1985, p. 363-385.
- Poplack, Shana, « The Propagation of loanwords within a speech community », communication présentée au congrès NWAVE-XII, Montréal, Université de Montréal, 27-29 octobre 1983.
- Raymond, Valérie, *L'Emprunt lexical à l'anglais dans le français oral des locuteurs bilingues de Sudbury (Ontario) : contrainte ou enrichissement pour une langue minoritaire?*, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2011.
- Reguigui, Ali, « Emprunt et normalisation en langue arabe », *langue et linguistique*, n° 12, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 197-227.
- Retman, Roman, « L'Adaptation phonétique des emprunts à l'anglais en français », *La Linguistique*, vol. 14, Fasc. 1, Paris, Les Presses universitaires de France, 1978, p. 111-124.
- Rey, Alain, « Néologisme : un pseudo-concept? », *Cahiers de lexicologie*, vol. 28, n° 1, Paris, Didier-Larousse, 1976, p. 3-17.
- Rey, Alain, *Théories du signe et du sens*, Paris, Éditions Klincksieck, 1976.

- Rondeau, Guy, *Introduction à la terminologie*, Chicoutimi, Gaétan Morin Éditeur, 1983.
- Sablayrolles, Jean-François, *La néologie en français contemporain : examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Champion, 2000).
- Tennant, Jeff, « Rythme prosodique et contact des langues dans le français ontarien », dans France Martineau et Terry Nadasdi (dir.), *Le Français en contact : hommage à Raymond Mougeon*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 355-373.
- Tennant, Jeff, « Variation morphophonologique dans une langue en situation minoritaire : le français à North Bay », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 20, Sudbury, Institut franco-ontarien, 1996, p.1-136.
- Thomas, Alain, *La Variation phonétique : cas du franco-ontarien*. Montréal, Didier, coll. « Studia phonetica », n° 21, 1986.
- Vendelin, Inga et Peperkamp, Sharo, « The Influence of orthography on loanword adaptations », *Lingua*, vol. 116, Nancy, Elsevier, 2006, p. 996-1007.
- Weinreich, Uriel, *Languages in Contact*, Paris, Mouton, 1974.
- Yip, Moira, « The Symbiosis between perception and grammar in loanword phonology », *Lingua*, vol. 116, Nancy, Elsevier, 2006, p. 950-975.

Annexe

Liste des emprunts intégraux utilisés dans cette étude

<i>backpack</i>	<i>cupcake</i>	<i>magazine</i>	<i>sandwich</i>
<i>badminton</i>	<i>ditch</i>	<i>marketing</i>	<i>screen</i>
<i>basketball</i>	<i>drink</i>	<i>meatloaf</i>	<i>shift</i>
<i>best-seller</i>	<i>football</i>	<i>minivan</i>	<i>shopping</i>
<i>bib</i>	<i>french toast</i>	<i>mouse</i>	<i>size</i>
<i>blog</i>	<i>gang</i>	<i>muffin</i>	<i>slogan</i>
<i>break</i>	<i>gravy</i>	<i>mug</i>	<i>snowshoe</i>
<i>brownie</i>	<i>hairstyle</i>	<i>muscle shirt</i>	<i>soccer</i>
<i>business</i>	<i>headband</i>	<i>pancake</i>	<i>story ou success story</i>
<i>carry-on</i>	<i>high heel</i>	<i>parking</i>	<i>suitcase</i>
<i>cart (chariot)</i>	<i>jazz</i>	<i>plug</i>	<i>sundae</i>
<i>chairlift</i>	<i>job</i>	<i>pop</i>	<i>sweatshirt</i>
<i>cheese ball</i>	<i>jogging</i>	<i>poster</i>	<i>switch</i>
<i>computer</i>	<i>joke</i>	<i>printer</i>	<i>tennis</i>
<i>country</i>	<i>keyboard</i>	<i>purse</i>	<i>toboggan</i>
<i>cream cheese</i>	<i>laptop</i>	<i>quiz</i>	<i>t-shirt</i>
<i>crib</i>	<i>lipstick</i>	<i>running shoe</i>	<i>voicemail</i>
<i>crockpot</i>	<i>log</i>		